

## Lycée International Alexandre Dumas

### Compte rendu Du conseil d'établissement Mercredi 10 janvier 2024 17h

Début du CE 17H.

**Selon l'ordre du jour suivant :**

- 1- Vérification du quorum
- 2- Approbation de l'ordre du jour
- 3- Approbation du PV du CE du 29 novembre 2023
- 4- Installation des instances suivantes : (conseil du second degré / conseil du CVL / Conseil de discipline lycée et collège Alger – conseil de discipline lycée et collège Oran - conseil de discipline collège Annaba)
- 5- Complément de la composition des instances installées le 29 novembre 2023.
- 6- Questions diverses (à envoyer au maximum 24H auparavant)

1- Quorum atteint

Secrétaire de séance : M. Christophe PETIT  
Secrétaire adjointe : Mme Calima LAMARI

2- Ordre du jour

Ordre du jour adopté à l'unanimité

3- PV de la réunion du CE du 29/11

Les parents d'élèves concernant le PV du conseil établissement du 29 novembre 2023, demandent une modification afin de noter le mécontentement des parents d'élèves par rapport à la grève.

A vérifier également : un point budgétaire qui n'apparaît pas.

L'approbation du PV du conseil d'établissement du 29 novembre 2023 sera soumise au vote au prochain conseil d'établissement après l'ajout du point budgétaire.

4- Installation des instances :

Les conseils du second degré, CVL et conseils de discipline n'avaient pas été installés car il manquait les noms des membres élus par chaque corps.

Concernant le conseil de discipline Mme Lévy attire l'attention concernant les suppléants de la proviseure et du proviseur adjoint.

Après vérification, correction et ajustement, les compositions sont approuvées à l'unanimité.

**Questions diverses :**

**1- Question de l'APLEIAD :**

Les parents reviennent sur le mouvement grève et demandent ce qu'il en est du rattrapage des cours, notamment pour les classes d'examen.

Mme LEVY précise que les enseignants feront la demande d'heures supplémentaires, comme chaque année, et qu'il n'y aura pas de remplacement intégral des heures manquées. Elle en appelle à la responsabilité des enseignants.

Les représentants de parents notent que certaines familles paient des cours de soutien. La situation est particulièrement pénible à vivre pour les parents : ils ont le sentiment que les enfants sont victimes, surtout dans les classes à examen et que certains ont pu perdre de la motivation.

Les professeurs précisent que cette pénibilité est partagée, mais que le programme sera achevé malgré les sept jours de grève.

Monsieur Guenaoui rappelle qu'un courrier a été transmis par les parents d'élèves et qu'ils sont toujours en attente d'un geste du LIAD, ce que le règlement financier ne permet pas.

Mme Lévy est persuadée que les enseignants finiront le programme mais il n'y a un engagement à ne pas gonfler l'emploi du temps des élèves.

Une représentante de parents demande si on peut décaler certaines formations des enseignants, ce à quoi Mme Lévy répond qu'il n'est pas question de remettre en cause le droit à la formation.

Les enseignants demandent aux parents de leur faire confiance.

**2- Question des représentants de parents :**

Ils demandent le remboursement des frais de cantine pour les jours de grève.

Monsieur Thiberge précise que le règlement financier ne permet pas une remise d'ordre (article 1-6 du règlement financier).

**3- Question des élèves :**

Ils s'interrogent concernant l'aménagement de la salle de permanence ainsi que la mise à disposition d'une nouvelle salle.

Mme Lévy répond que c'est en cours de résolution et il est convenu d'un rendez vous avec M. TREMBLOT DE LA CROIX.

- Question concernant la mise à disposition d'eau potable :

Toutes les pistes ont été explorées y compris les fontaines avec bonbonnes qui monopoliseraient un personnel à temps plein. L'installation également de robinets à l'extérieur du réfectoire présenterait un coût trop élevé et nécessiterait donc un appel d'offre.

Dans un an le nouveau réfectoire pourrait proposer de nouvelles solutions.

Les élèves demandent s'il est possible d'avoir à disposition une fontaine au gymnase, mais encore une fois cela nécessiterait de changer les bonbonnes d'eau régulièrement, ce qui demande du personnel.

Monsieur Thiberge confirme que l'eau du robinet est parfaitement potable.

SECRETAIRE DE SEANCE

M. Christophe PETIT



SECRETAIRE ADJOINTE

Mme Calima LAMARI



PRESIDENTE DU CONSEIL

Mme Chantal LEVY

